



FORMATION - Elus, maîtrisez la pratique de l'affouage

Le 19/09/2023 – de 14h15 à 17h30 – Salignac (04)

ORDRE DU JOUR

Formatrice : Caroline GALLES, Communes forestières
Intervenants : Office National des Forêts, Communes forestières

Objectif général de la formation : Connaître les différentes pratiques de l'affouage et les moyens d'actions des élus dans le processus

Objectifs opérationnels : Être capable de choisir les meilleures modalités pour pratiquer l'affouage en fonction des objectifs de la commune

14h15 – 14h30 Accueil

14h30– 14h45 Introduction et présentation de la formation

14h45 – 15h00 Quelques rappels à propos de l'affouage

15h00 – 15h30 Quelle réglementation autour de l'affouage ?

- ✓ Réglementation de la pratique de l'affouage
- ✓ Les responsabilités de la commune et du Maire

15h30– 15h45 *Pause*

15h45 – 16h45 Quelle pratique de l'affouage choisir pour sa commune ?

- ✓ Mise à disposition des bois sur pied aux affouagistes
- ✓ Proposer l'affouage bord de route
- ✓ Retour d'expérience de communes

16h45-17h15 Comment organiser l'affouage dans sa commune ?

- ✓ Les différentes étapes pour organiser l'affouage
- ✓ Comment fixer le montant de la taxe d'affouage
- ✓ Accompagnement de l'ONF

17h15-17h30 Questionnaire d'évaluation et conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

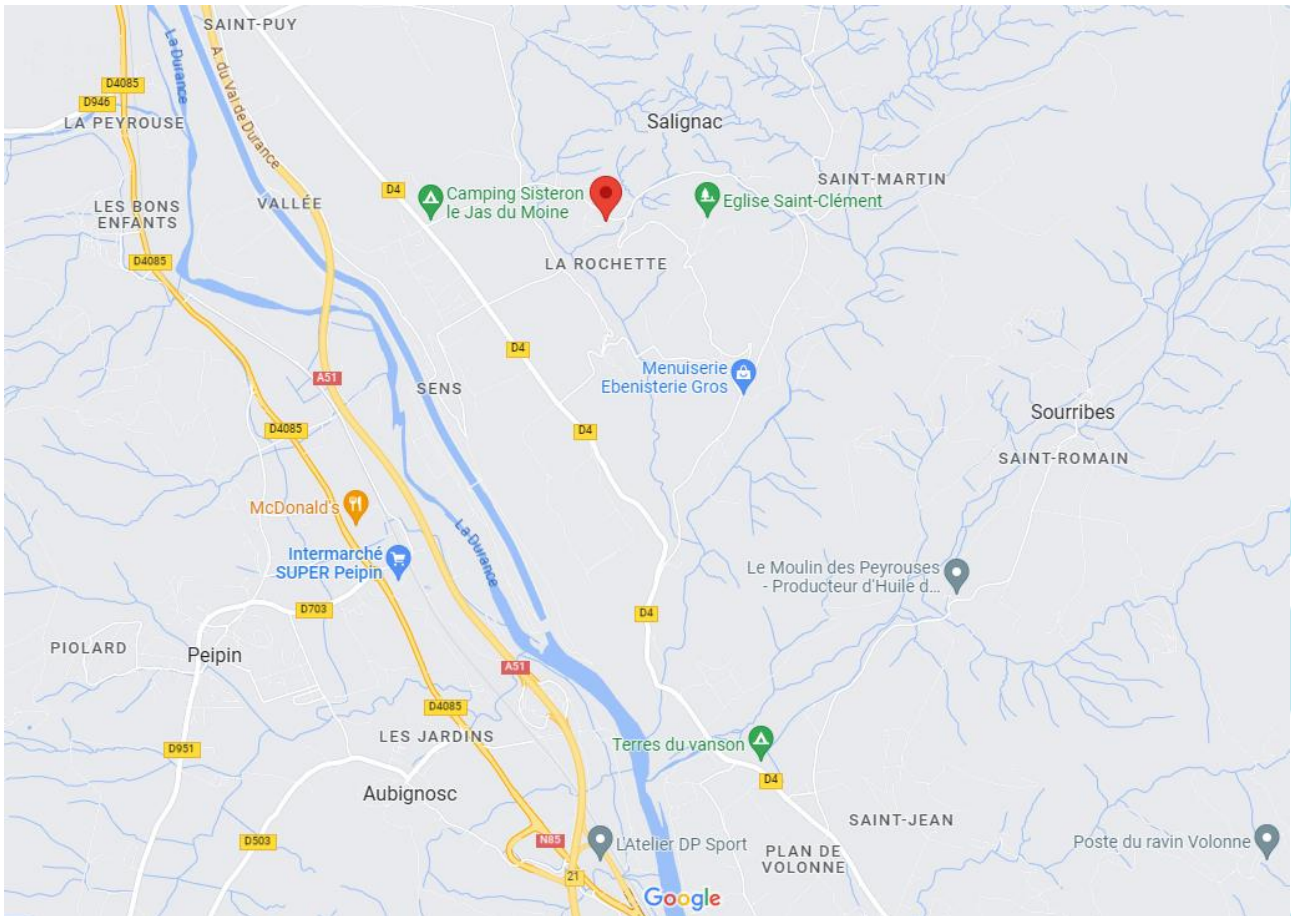
42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE LA FORMATION

Salle des fêtes (en dessous de la Mairie de Salignac)

1050 Route du Village, 04290 Salignac



COORDONNEES SUR PLACE

Emily ARNOUX – 07 48 13 08 30

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION



MAIRIE DE SALIGNAC
EN PROVENCE



MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants
- Retour d'expériences

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **15 septembre 2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de contacter laura.chantoin@communesforestieres.org

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

Formation financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org